

Le 4 avril 2022

Province de Québec
Municipalité de Chambord

Lundi 4 avril 2022, à 19 h, à la salle habituelle, ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Lise Noël, Diane Hudon et Julie Girard-Rondeau ainsi que messieurs Mario Bolduc, Robin Doré et Gérald Genest. Monsieur Grant Baergen agit comme greffier-trésorier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire constate que le quorum est respecté.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Présences
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4) Approbation des procès-verbaux
 - a) Séance ordinaire du 7 mars 2022
 - b) Séance extraordinaire du 21 mars 2022
- 5) Période de questions
- 6) Avis de motion
- 7) Administration
 - a) Rapport d'audit de conformité, transmission des rapports financiers – dépôt
 - b) Journalier(ère) spécialisé(e) – embauche
 - c) Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ
 - d) Autorisation de signature – entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC du Domaine-du-Roy
 - e) Désignation inspecteur en bâtiments adjoint
 - f) Capsules du conseil - Madame Suzanne Tremblay
 - g) Autorisation de signature – entente de règlement
- 8) Voirie et sécurité publique
 - a) Déprédation de castors
 - b) MTQ – demande de rendre sécuritaire l'accès au chemin du Lac Brûlé de la route 155 direction sud
- 9) Hygiène du milieu
- 10) Finance
 - a) Mandat d'audition exercice financier 2021
 - b) Entente entre municipalités secteur sud et sentier Ouiatchouan
 - c) Adoption d'un programme d'aide financière pour la revégétalisation des bandes riveraines
 - d) Convention de location – protocole d'entente avec la Fabrique de la Paroisse de Saint-Louis de Chambord
 - e) Réservoir d'eau potable – offre de services pour la fourniture et l'installation d'un nouveau compteur sur la conduite de remplissage du réservoir

- f) Offre de services -- fourniture et installation d'un assécheur d'air
- g) Offre de services – remplacement des lumières extérieures du Centre Marius-Sauvageau
- h) Offre de services – fourniture et installation de climatisation dans la mezzanine du Centre Marius-Sauvageau, le pavillon municipal et la salle Gaston-Vallée
- i) Offre de services – déneigement des trottoirs, stationnements, bornes-fontaines et enlèvement de neige
- j) Les Clôtures du Lac inc. – soumission pour clôture pour le projet du skatepark de Chambord
- k) Équilibrage du rôle d'évaluation 2023-2024-2025
- l) Demande d'aide financière – Fonds de développement provenant des redevances issues des projets de mise en valeur hydroélectrique - volet local, projet piste cyclable Véloroute des Bleuets
- m) La Société canadienne de la Croix-Rouge – renouvellement de l'entente de services
- n) Entretien paysager – mandat
- o) Approbation de factures et paiements
- p) Dons et commandites
- q) Comptes à payer
- r) Radiation de facture
- 11) Santé et bien-être
- 12) Urbanisme
 - a) Demande d'utilisation à des fins autres qu'agricole et l'aliénation d'un lot ou d'un ensemble de lots pour un projet de bonification de la Véloroute des Bleuets
 - b) Vente de garage – Grande Braderie
- 13) Loisirs et culture
- 14) Affaires spéciales
 - a) Félicitations – Monsieur Stéphane Doré et ses élèves de l'école Jolivent
- 15) Rapport des représentations des membres du conseil
- 16) Correspondance
- 17) Période de questions
- 18) Clôture de la séance

RÉSOLUTION 04-101-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel qu'il a été lu et amendé.

RÉSOLUTION 04-102-2022

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2022

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION 04-103-2022
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 MARS 2022

Il est proposé par madame Diane Hudon, appuyée par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2022 tel qu'il a été présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 04-104-2022
RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ, TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS - DÉPÔT

Il est proposé par madame Diane Hudon, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les rapports d'audit de conformité, transmission des rapports financiers, produit par la Commission municipale du Québec, transmis à l'attention des membres du conseil par la direction générale le 15 mars 2022 par envoi électronique et discuté le 21 mars 2022 en plénière.

RÉSOLUTION 04-105-2022
JOURNALIER(ÈRE) SPÉCIALISÉ(E) - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT l'affichage externe du poste de journalier spécialisé par la direction le 9 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les candidats qualifiés ont été reçus en entrevue ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines fait la recommandation au conseil municipal d'embaucher monsieur Vianney Gagnon ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- 2- D'autoriser l'embauche de monsieur Vianney Gagnon comme journalier spécialisé des travaux publics selon l'affichage du 9 mars 2022 ;
- 3- Que la rémunération de monsieur Vianney Gagnon corresponde à l'échelon 100 % de la classe d'emploi 5 prévue dans la convention collective de travail ;
- 4- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, ou le maire suppléant et monsieur Grant Baergen, directeur général, ou madame Valérie Martel, adjointe à la direction, à signer ladite entente d'embauche.

RÉSOLUTION 04-106-2022

SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se joindre à ce regroupement ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

CONSIDÉRANT QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022 ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- **QUE** le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- **QUE** la Municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;
- 3- **QUE** le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;
- 4- **QUE** la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;
- 5- **QUE** la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;
- 6- **QUE** la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

RÉSOLUTION 04-107-2022

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE PAR LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 04-88-2021, le conseil municipal de Chambord s'est engagé à participer au projet de bonification du service d'ingénierie territorial et a autorisé le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en service du projet de bonification du service d'ingénierie territorial nécessite la conclusion d'une entente intermunicipale relative à la fourniture du service par la MRC du Domaine-du-Roy ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente d'une durée de cinq ans prévoit notamment les responsabilités de chaque partie, la nature des services rendus, la procédure et la répartition des mandats parmi les bénéficiaires de l'entente, les modalités de répartition des coûts du service ainsi que les modalités de renouvellement de l'entente ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Lise Noël , appuyée par madame Diane Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'autoriser la conclusion de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC du Domaine-du-Roy pour une durée de cinq ans ;
- 3- Que monsieur Luc Chiasson, maire, et monsieur Grant Baergen, directeur général ou madame Valérie Martel, adjointe à la direction, sont autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité.

RÉSOLUTION 04-108-2022

DÉSIGNATION INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ADJOINT

Il est proposé par madame Diane Hudon , appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers que soit nommé monsieur Dylan Power-Sergerie pour agir comme inspecteur en bâtiments adjoint et en environnement chargé de l'application des règlements en matière d'urbanisme, soit les règlements de zonage, de lotissement, de construction, de permis et certificats de dérogation mineure et autres règlements municipaux adoptés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.c. A-19.1), ainsi qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement devant être appliquée par les municipalités dont, entre autres, le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, le Règlement sur le captage des eaux souterraines, le Règlement sur la qualité de l'eau potable, la Politique de protection des rives du littoral et circonstances survenus dans l'exécution des fonctions de l'inspecteur pour le compte de la Municipalité de Chambord.

RÉSOLUTION 04-109-2022

CAPSULE DU CONSEIL - MADAME SUZANNE TREMBLAY

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers:

- 1- De retenir les services de madame Suzanne Tremblay pour la création de capsules en 2022 pour le conseil municipal selon les termes du contrat proposé ;
- 2- D'autoriser monsieur le maire Luc Chiasson et monsieur Grant Baergen, directeur général, à signer le contrat ci-dessus décrit pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

RÉSOLUTION 04-110-2022

AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTE DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT les jugements rendus le 24 juillet 2013, dans les causes *Municipalité de Chambord c. Yvette Simard* (dossier de la Cour du Québec no. 155-22-000066-130) et *Municipalité de Chambord c. Yvette Simard et Jean-Guy Mailloux* (dossier de la Cour du Québec no. 155-22-000065-132), en lien avec des taxes municipales impayées ;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu d'une entente de règlement ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Mario Bolduc , appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que le maire et le directeur-général ou l'adjointe à la direction soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chambord, l'entente de règlement intervenue relativement aux jugements rendus dans les dossiers 155-22-000066-130 et 155-22-000065-132, ainsi que tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à cette entente.

RÉSOLUTION 04-111-2022

DÉPRÉDATION DES CASTORS

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'accepter le protocole d'entente à intervenir avec monsieur Marc Ouellet concernant la déprédation des castors sur le territoire de la Municipalité pour la protection des infrastructures municipales ;
- 2- D'autoriser monsieur le maire Luc Chiasson et monsieur Grant Baergen, directeur général, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

RÉSOLUTION 04-112-2022

MTQ – DEMANDE DE RENDRE SÉCURITAIRE L'ACCÈS AU CHEMIN DU LAC-BRÛLÉ DE LA ROUTE 155 DIRECTION SUD

CONSIDÉRANT QUE l'accès au chemin du Lac-Brûlé de la route 155 direction sud à Chambord ne possède pas de voie de ralentissement ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au chemin de la route 155 est considéré dangereux par les résidents du secteur ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection du pont dans le même secteur n'inclut pas l'amélioration de l'accès au chemin du Lac-Brûlé ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal appuie la demande des citoyens du secteur de rendre l'accès au chemin du Lac-Brûlé plus sécuritaire ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la Municipalité de Chambord demande au ministère des Transports de rendre l'accès au chemin du Lac-Brûlé de la route 155 direction sud plus sécuritaire pour les citoyens du secteur et autres utilisateurs de ce chemin ;
- 3- Que le directeur général, monsieur Grant Baergen, ou l'adjointe à la direction, madame Valérie Martel, soit et est autorisé à faire parvenir cette résolution au ministère des Transports.

RÉSOLUTION 04-113-2022

MANDAT D'AUDITION EXERCICE FINANCIER 2021

Il est proposé par madame Diane Hudon, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Mallette SENCRL, pour l'audition indépendante des états financiers et du taux global de taxation de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 pour un montant maximal de 15 500 \$ plus taxes.

RÉSOLUTION 04-114-2022

ENTENTE ENTRE MUNICIPALITÉS SECTEUR SUD ET SENTIER OUIATCHOUAN

CONSIDÉRANT QUE le projet de Parc de la couronne consiste dans sa première phase de mise en œuvre, sur trois ans, à l'élaboration d'une entente intermunicipale pour la gestion de l'entretien des sentiers du Parc régional de la couronne et au volet des communications et de la promotion ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de gestion du Sentier Ouiatchouan fait partie intégrante du Parc régional de la Couronne, par son réseau de sentiers de 30 km partant de Val-Jalbert et se rendant à l'Ermitage Saint-Antoine ;

CONSIDÉRANT QU'advenant l'octroi d'une aide financière de 250 000 \$ provenant du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la municipalité de Chambord participera en partenariat avec les municipalités de Saint-François-de-Sales, de Lac-Bouchette, de Chambord et de La Doré ainsi que la Ville de Saint-Félicien à l'élaboration d'une entente intermunicipale pour la gestion des sentiers du Parc régional de la Couronne, au bénéfice de tous les secteurs impliqués dont le secteur du sentier Ouiatchouan ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Sentier Ouiatchouan a donné son appui à l'élaboration et à la signature de ladite entente intermunicipale, celle-ci lui étant favorable en soutenant en partie l'entretien annuel du sentier et sa coordination par la Ville de Saint-Félicien ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de gestion du Sentier Ouiatchouan est gestionnaire du sentier, détient tous baux et toutes autorisations nécessaires à son opération et à son entretien ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Corporation du Sentier Ouiatchouan, à l'instar de la Ville de Saint-Félicien et de la municipalité de La Doré, de participer au projet de déploiement du volet des communications et de la promotion de la phase 1 du plan de la mise en oeuvre du projet du Parc régional de la Couronne pour une période trois ans, géré techniquement et financièrement par la MRC du Domaine-du-Roy, avec le soutien d'un comité de suivi – volet des communications et de la promotion du Parc régional de la couronne ;

CONSIDÉRANT l'engagement financier de la MRC du Domaine-du-Roy de 55 000 \$ sur trois ans, provenant du Fonds des redevances hydroélectriques qui permettra de financer une partie des dépenses du volet des communications et de la promotion du Parc régional de la Couronne ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de gestion du Sentier Ouiatchouan, en partenariat avec les municipalités de Saint-François-de-Sales, de Lac-Bouchette et de La Doré, doit participer financièrement au volet des communications et de la promotion du Parc régional de la Couronne et à l'entretien des sentiers et à leur coordination ;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités impliquées, soit Saint-François-de-Sales, Lac-Bouchette et Chambord doit s'engager à soutenir financièrement la Corporation de gestion du Sentier Ouiatchouan à la hauteur de 5 000 \$ par année, pendant trois ans afin de soutenir le volet des communications et de la promotion, mais également le volet de la gestion de l'entretien ainsi que ses opérations courantes ;

CONSIDÉRANT QU'une entente entre les municipalités de Saint-François-de-Sales, de Lac-Bouchette, de Chambord et la Corporation de gestion du Sentier Ouiatchouan convenant des modalités administratives, financières et opérationnelles dans le cadre de la mise en oeuvre des communications et de la promotion et de la gestion de l'entretien du sentier dans le cadre de l'entente intermunicipale à intervenir doit être élaborée et signée ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- De s'engager à participer à l'élaboration et à la signature d'une entente entre les municipalités de Saint-François-de-Sales, de Lac-Bouchette, de Chambord et la Corporation de gestion du Sentier Ouiatchouan convenant des modalités administratives, financières et opérationnelles dans le cadre du volet des communications et de la promotion du Parc régional de la Couronne et de la gestion de l'entretien du sentier et autorise le directeur général à signer cette entente et tout document relatif ;
- 3- De s'engager à soutenir financièrement la Corporation de gestion du Sentier Ouiatchouan à la hauteur de 5 000 \$ par année, pendant trois ans afin de soutenir le volet des communications et de la promotion, mais également le volet de la gestion de l'entretien ainsi que ses opérations courantes ;
- 4- D'autoriser que cette somme de 5 000 \$ par année, sur trois ans, provienne de l'enveloppe locale des fonds des redevances hydroélectriques qui lui est réservée à la MRC du Domaine-du-Roy et autorise le directeur général à déposer une demande d'aide financière à cet effet et à signer tout document relatif auprès du conseil de la MRC.

RÉSOLUTION 04-115-2022

ADOPTION D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA REVÉGÉTALISATION DES BANDES RIVERAINES

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu depuis plusieurs années que le déboisement excessif des rives est une cause de la dégradation des lacs et cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la bande riveraine est une bande de végétation naturelle de 10 mètres ou de 15 mètres si la pente est supérieure ou égale à 30% ;

CONSIDÉRANT QU'il existe deux options qui s'offrent aux citoyens : évitez ou discontinuez toute intervention ou modification de la bande riveraine (tonte de gazon, abattage d'arbres, etc.) et de faire son propre aménagement en respectant les règlements et en obtenant les permis et autorisations requis ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de Chambord d'encourager la remise à l'état naturel des rives des lacs et cours d'eau de notre municipalité que le présent programme a été élaboré ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Diane Hudon , appuyée par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la Municipalité de Chambord adopte le Programme d'aide financière pour la revégétalisation des bandes riveraines ici-bas et accorde en 2022 une enveloppe budgétaire maximale de 2 750 \$:

1. OBJECTIF GÉNÉRAL

Le programme d'aide financière pour la revégétalisation des bandes riveraines vise à encourager et aider les riverains à prendre des mesures redonnant aux bassins versants et aux bandes riveraines les éléments de protection naturelle des lacs et des cours d'eau.

2. OBJECTIFS PARTICULIERS

- 2.1** Stabilisation de la berge par les racines prévenant l'érosion du sol et l'envasement des plans d'eau.
- 2.2** Filtration des polluants par le système racinaire.
- 2.3** Prévention contre les cyanobactéries (algues bleu-vert), les algues et les plantes aquatiques.
- 2.4** Création de zones ombragées sur le plan d'eau, empêchant le réchauffement de l'eau.

3. TYPES D'INTERVENTIONS

- 3.1** Revégétaliser la bande riveraine réglementaire avec au minimum vingt (20) végétaux choisis dans une liste proposée.
- 3.2** Cette liste sera composée de végétaux adaptés aux différents milieux et proposée dans le cadre d'une commande groupée par l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean.

4. PROCÉDURE

L'aide financière est appliquée par l'Organisation de bassin versant Lac-Saint-Jean lors de la confirmation de la commande du riverain dans le cadre de son programme de commandes de végétaux. La Municipalité rembourse ensuite l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean en un seul paiement suivant la réception d'une facture détaillée. La Municipalité établit préalablement avec l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean le nombre de demandes, le budget établi et les secteurs prioritaires.

5. AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière couvre seulement l'achat des végétaux proposé par l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean, pour 60 % de la facture jusqu'à concurrence de 250 \$.

RÉSOLUTION 04-116-2022

CONVENTION DE LOCATION - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-LOUIS DE CHAMBORD

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la Paroisse de Saint-Louis de Chambord est propriétaire de l'église située au 1508, rue Principale, à Chambord ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire installer un système de communication pour la télémétrie à son usine de production d'eau potable, lequel système est notamment composé d'une antenne devant être placée en hauteur ;

CONSIDÉRANT QUE le clocher de l’église est l’endroit approprié pour procéder à cette installation et que la Fabrique consent à louer à la Municipalité des espaces à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE les deux partis sont favorables à la signature d’un protocole d’entente à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l’unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s’il était ici au long reproduit ;
- 2- D’accepter le protocole d’entente entre la Fabrique de la Paroisse de Saint-Louis de Chambord et la Municipalité de Chambord selon les conditions de l’entente ;
- 3- Que le conseil municipal de Chambord autorise monsieur Luc Chiasson, maire ou le maire suppléant et monsieur Grant Baergen, directeur général et secrétaire-trésorier, ou madame Valérie Martel, adjointe à la direction, comme personnes autorisées à signer le protocole d’entente.

RÉSOLUTION 04-117-2022
RÉSERVOIR D’EAU POTABLE – OFFRE DE SERVICES POUR LA FOURNITURE ET L’INSTALLATION D’UN NOUVEAU COMPTEUR SUR LA CONDUITE DE REMPLISSAGE DU RÉSERVOIR

Il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par madame Diane Hudon et résolu à l’unanimité des conseillers de mandater la firme DC Com pour la fourniture et installation d’un nouveau compteur sur la conduite de remplissage du réservoir d’eau potable pour un montant maximal de 7 495 \$ avant taxes, financé par le programme TECQ 2019-2023.

RÉSOLUTION 04-118-2022
OFFRE DE SERVICES -- FOURNITURE ET INSTALLATION D’UN ASSÉCHEUR D’AIR

CONSIDÉRANT le besoin d’installer un assécheur d’air dans les conteneurs de filtration au sable vert du système de traitement d’eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE trois firmes ont soumis une offre de services pour effectuer les travaux :

Firme	Cout avant taxes
H20	3 008.33 \$
Pneumatique RG	2 318.53 \$
Les Hydrauliques Alma	2 715.00 \$

CONSIDÉRANT QUE le comité des travaux publics recommande après analyse l’offre de services de Pneumatique RG ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l’unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Il est proposé, appuyé et résolu à l’unanimité des conseillers de mandater la firme Pneumatique RG pour la fourniture et l’installation d’un assécheur d’air pour les conteneurs de filtration au sable vert pour un montant maximal de 2 318.53 \$ avant taxes, financé par le programme TECQ 2019-2023.

RÉSOLUTION 04-119-2022
OFFRE DE SERVICES - REMPLACEMENT DES LUMIÈRES
EXTÉRIEURES DU CENTRE MARIUS-SAUVAGEAU

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer les lumières extérieures du Centre Marius-Sauvageau dans le but d’améliorer l’éclairage de la bâtisse et faire des économies d’énergie en même temps ;

CONSIDÉRANT QUE trois firmes ont soumis une offre de services pour effectuer les travaux :

Firme	Cout avant taxes
EK Électric	4 466 \$
SPO Électrique	4 790 \$
Desgagné Laflamme Électrique	6 375 \$

CONSIDÉRANT QUE le comité des travaux publics recommande après analyse l’offre de services de EK Électric ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Mario Bolduc , appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l’unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la Municipalité de Chambord accepte la soumission de la firme EK Électrik pour le remplacement des lumières extérieures du centre Marius Sauvageau par les lumières DEL pour un montant maximal de 4 466 \$ avant taxes et avant une subvention d’Hydro Québec de 1 676 \$, financé par le budget d’entretien des bâtiments municipaux.

RÉSOLUTION 04-120-2022
OFFRE DE SERVICES - FOURNITURE ET INSTALLATION DE
CLIMATISATION DANS LA MEZZANINE DU CENTRE
MARIUS-SAUVAGEAU, LE PAVILLON MUNICIPAL ET LA SALLE
GASTON-VALLÉE

CONSIDÉRANT le besoin d’installer les unités de climatisation avec thermopompe dans la mezzanine du Centre Marius-Sauvageau, le pavillon municipal et la salle Gaston-Vallée;

CONSIDÉRANT QUE trois firmes ont soumis une offre de services pour effectuer les travaux ;

Firme	Cout avant taxes
Plomberie Roy	35 350 \$
P. Taillon Inc.	41 700 \$
Réfrigération Nordic	34 475 \$

CONSIDÉRANT QUE le comité des travaux publics recommande après analyse l’offre de services de Plomberie Roy ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l’unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s’il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la Municipalité de Chambord accepte la soumission de la firme Plomberie Roy pour la fourniture et installation de climatisation avec thermopompe dans la mezzanine du Centre Marius-Sauvageau, le pavillon municipal et la salle Gaston-Vallée pour un montant de 35 350 \$ avant taxes, financé par le surplus accumulé non affecté pour un montant de 15 000 \$ et le reste par le fonds de roulement.

RÉSOLUTION 04-121-2022
OFFRE DE SERVICES – DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS, STATIONNEMENTS, BORNES-FONTAINES ET ENLÈVEMENT DE NEIGE

Il est proposé par madame Diane Hudon, appuyée par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l’unanimité des conseillers de mandater la firme Groupe 3D à déneiger les trottoirs, stationnements et bornes-fontaines de la Municipalité et l’enlèvement de neige, le tout sur demande de la Municipalité et selon ses besoins, pour un montant maximal de 95 \$ / heure pour le déneigement et 285 \$ / heure pour l’enlèvement de la neige avant taxes, financé par le budget d’entretien hivernal.

RÉSOLUTION 04-122-2022
LES CLÔTURES DU LAC INC. – SOUMISSION POUR CLÔTURE POUR LE PROJET DU SKATEPARK DE CHAMBORD

Il est proposé par madame Diane Hudon, appuyée par madame Lise Noël et résolu à l’unanimité des conseillers de mandater Les Clôtures du Lac Inc. de fournir et installer la clôture pour le projet du skatepark pour le montant de 12 000 \$ plus taxes, financé selon la résolution 04-95-2021.

RÉSOLUTION 04-123-2022
ÉQUILIBRATION DU RÔLE D’ÉVALUATION 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT QU’un nouveau rôle d’évaluation est en préparation pour les années 2023-2024-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons la possibilité de reconduire le rôle 2020-2021-2022 pour les trois prochaines années ou de procéder à une équilibration de ce rôle afin de rétablir l’équité entre les contribuables et d’éviter des variations de valeur encore plus importante après une période de trois ans ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la Municipalité de Chambord accepte l'équilibration de son nouveau rôle d'évaluation tel que présenté par Cévimec-BTF Évaluateurs.

RÉSOLUTION 04-124-2022

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS DE DÉVELOPPEMENT PROVENANT DES REDEVANCES ISSUES DES PROJETS DE MISE EN VALEUR HYDROÉLECTRIQUE - VOLET LOCAL, PROJET PISTE CYCLABLE VÉLOROUTE DES BLEUETS

CONSIDÉRANT QU'en mai 2017 la MRC du Domaine-du-Roy a publié la version officielle de son formulaire de demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement provenant des redevances issues des projets de mise en valeur hydroélectrique - Volet local ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord veut déposer une demande d'aide financière pour la construction de la piste cyclable Véloroute des Bleuets entre le belvédère du MTQ de la route 169 et la rue de la Gare ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Diane Hudon, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la Municipalité de Chambord présente la demande d'aide financière à la MRC du Domaine-du-Roy pour le montant de 75 000 \$;
- 3- Que le conseil municipal de Chambord autorise monsieur Grant Baergen, directeur général et secrétaire-trésorier, ou madame Valérie Martel, adjointe à la direction, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus ;
- 4- Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Chambord à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

RÉSOLUTION 04-125-2022

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE - RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord a conclu une entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge ;

CONSIDÉRANT QUE l’entente vise à établir les paramètres de collaboration entre la Municipalité et la Croix-Rouge en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées à la suite d’un sinistre mineur ou majeur ;

CONSIDÉRANT QUE comme partenaire de la Municipalité, la Croix-Rouge contribue, selon ses normes et dans la mesure de ses capacités, à aider les citoyens affectés par un sinistre en dispensant les services aux sinistrés demandés ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Robin Doré , appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s’il était ici au long reproduit ;
- 2- D’accepter l’entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec et la Municipalité de Chambord ;
- 3- D’autoriser monsieur le maire Luc Chiasson ou le maire suppléant et monsieur Grant Baergen, directeur général ou madame Valérie Martel, adjointe à la direction, à signer le protocole pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

RÉSOLUTION 04-126-2022
ENTRETIEN PAYSAGER – MANDAT

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter la proposition de Pépinière de Chambord Ltée au montant de 12 719.94 \$ plus taxes pour l’aménagement, la fourniture et l’entretien des aménagements paysagers de la Municipalité pour la saison 2022.

RÉSOLUTION 04-127-2022
APPROBATION DE FACTURES ET PAIEMENTS

Il est proposé par madame Diane Hudon, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l’unanimité des conseillers d’approuver les factures et les paiements suivants :

Fournisseurs	Objet	Montant
LCS	Recherche de fuites	3 219.30 \$
Mme Céline Emond	Dommage et intérêts	3 207.48 \$
Pro-Sag Mécanique	Entretien ventilation	3 374.75 \$
Réseau Biblio	Cotisation annuelle	9 009.90 \$
Construction & Excavation RD	Ouverture de fossés	8 899.07 \$
Pro-Sag Mécanique	Entretien ventilation	3 374.75 \$
Corporation de développement	Programme de revitalisation	1 495.80 \$

RÉSOLUTION 04-128-2022
DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l’unanimité des conseillers d’approuver la demande de commandite suivante :

Organisme	Montant
Cité étudiante	100 \$
Club de pétanque	250 \$
Grand rassemblement des premières nations	250 \$

RÉSOLUTION 04-129-2022
COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Diane Hudon et résolu à l’unanimité des conseillers :

- 1- Que les comptes en date du 31 mars soient approuvés et payés selon la liste fournie et vérifiée par le comité finance et s’établissant comme suit :
- Dépenses préautorisées :

259 432.97 \$
- Comptes payés :
- 10 965.18 \$

•

Comptes à payer :

39 310.90 \$

•

Programme de revitalisation

17 206.77 \$

2- D’accepter le dépôt du rapport des dépenses engagées au 31 mars 2022 par les personnes autorisées par le règlement 2007-413 « décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

RÉSOLUTION 04-130-2022
RADIATION DE FACTURE

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Diane Hudon et résolu à l’unanimité des conseillers d’approuver les radiations suivantes :

Matricule	Dossier	Montant
D 1066	Facture : # 6	5317.12 \$

RÉSOLUTION 04-131-2022
DEMANDE D’UTILISATION À DES FINS AUTRES QU’AGRICOLE ET L’ALIÉNATION D’UN LOT OU D’UN ENSEMBLE DE LOTS POUR UN PROJET DE BONIFICATION DE LA VÉLOROUTE DES BLEUETS

CONSIDÉRANT QUE la Véloroute des Bleuets améliore constamment ses infrastructures dans un souci de rendre plus sécuritaire son circuit cyclable ;

CONSIDÉRANT QUE la Véloroute des Bleuets désire implanter un tronçon cyclable en site propre pour sortir de l’accotement de la route 169 ;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau tronçon améliorera grandement la sécurité des cyclistes dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autres endroits possibles pour faire le nouveau tronçon ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord demande l'utilisation à des fins autres qu'agricole et l'aliénation d'un lot ou d'un ensemble de lots pour le projet ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'appuyer la demande de la municipalité de Chambord pour la Véloroute des Bleuets dans le projet d'implantation d'un nouveau tronçon en site propre pour sortir de l'accotement de la route 169 entre le belvédère du MTQ et la rue de la Gare ;
- 3- D'abroger la résolution 11-336-2021.

RÉSOLUTION 04-132-2022 VENTE DE GARAGE – GRANDE BRADERIE

CONSIDÉRANT QUE la vente de garage est encouragée par le conseil municipal lors des activités organisées, telle la Grande Braderie du 18 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE de telles activités, lorsqu'autorisées, sont récurrentes dans la municipalité de Chambord ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Gérald Genest , appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que le conseil municipal de Chambord autorise de façon annuelle la vente de garage lors de la Grande Braderie, autorisée par la Municipalité.

RÉSOLUTION 04-133-2022 FÉLICITATIONS - MONSIEUR STÉPHANE DORÉ ET SES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE JOLIVENT

Il est proposé par madame Diane Hudon, appuyée par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter monsieur Stéphane Doré et ses élèves de l'école Jolivent de Chambord pour avoir remporté le Concours Damien Robitaille du Vieux Couvent de Saint-Prime pour leur interprétation de la chanson « L'Astronaute » de Damien.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

RÉSOLUTION 04-134-2022 CORRESPONDANCE

Il est proposé par madame Diane Hudon, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 04-135-2022 FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Diane Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance ordinaire soit clôturée à 20 h 22 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 2 mai 2022 à 19 h.

Le maire,

Le greffier-trésorier,

Luc Chiasson

Grant Baergen

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».